

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de CLERMONT-SAVÈS, sous la présidence de M. Francis IDRAC.

Date d'envoi de la convocation : 8 juin 2022

Présents : Muriel ABADIE¹, Georges BELOU, Éric BIZARD, Dominique BONNET², Delphine COLLIN, Philippe DAGUES-BIÉ, Claudine DANEZAN, Jean-Claude DAROLLES³, Julien DÉLIX, Francis IDRAC, Francis LARROQUE, Gaëtan LONGO, Gérard PAUL, Jean-Luc DUPOUX, Nadine FIERLEJ, Yannick NINARD, Frédéric PAQUIN, Jeanne-Marie RECH, Martine ROQUIGNY, Bernard TANCOGNE, Christophe TOUNTEVICH, Jocelyne TRIAES, Jean-Marc VERDIÉ, Marylin VIDAL

Procurations :

- 1- Jacques BIGNEBAT a donné procuration à Francis IDRAC
- 2- Josianne DELTEIL a donné procuration à Julien DÉLIX
- 3- Mohammed EL HAMMOUMI, a donné procuration à Christophe TOUNTEVICH
- 4- Nicolas PANAVILLE, a donné procuration à Jocelyne TRIAES
- 5- Denis PÉTRUS a donné procuration à Éric BIZARD
- 6- Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Bernard TANCOGNE

Excusés : Janine BARIOULET-LAHIRLE, Jacques BIGNEBAT, Josianne DELTEIL, Mohammed EL HAMMOUMI, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Nicolas PANAVILLE, Denis PÉTRUS, Régine SAINTE-LIVRADE et Pascale TERRASSON,

Absents : Lucien DOLAGBENU, Claire NICOLAS et Fabienne VITRICE

M. Gaëtan LONGO, maire de la commune de CLERMONT-SAVÈS, accueille les conseillers communautaires.

M. Francis IDRAC, Président, remercie M. LONGO et procède ensuite à l'appel nominal des délégués communautaires.

M. Bernard TANCOGNE est nommé secrétaire de séance.

¹ Mme ABADIE est arrivée à 19 h au point ajourné relatif à la construction d'un complexe sportif à MONFERRAN-SAVÈS (Signature d'une promesse d'achat de la parcelle ZN552)

² Mme BONNET est arrivée à 18 h 48 et a participé aux votes à partir de la délibération n° 91 relative à la convention sur les modalités financières liées au retrait de FONTENILLES entre la CCGT et la CCGOT.

³ M. DAROLLES est arrivé à 18 h 37 et a participé aux votes à partir de la délibération n° 90 relative au retrait de FONTENILLES.

ORDRE DU JOUR

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

1	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	4
2	DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.....	4
3	FONCTIONNEMENT INTERNE.....	4
3.1	Délibération n° 090 - Accord sur le retrait de la commune de FONTENILLES.....	4
3.2	Délibération n° 091 - Convention sur les modalités financières liées au retrait de FONTENILLES entre la CCGT et la CCGOT	5
4	AFFAIRES GÉNÉRALES.....	5
4.1	Point ajourné relatif à la construction d'un complexe sportif à MONFERRAN-SAVÈS - Signature d'une promesse d'achat de la parcelle ZN552 à la SAFER	5
5	SPORT.....	6
5.1	Délibération n° 092 - Fonds de concours de la commune de MONFERRAN-SAVÈS à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine pour la réalisation du complexe sportif de MONFERRAN-SAVÈS	6
6	FINANCES.....	6
6.1	Délibération n° 093 - TASCOM : fixation du coefficient multiplicateur.....	6
6.2	Délibération n° 094 - Contribution financière au Noël des enfants des agents de la CCGT.....	7
7	COMMANDE PUBLIQUE.....	7
7.1	Délibération n° 095 - AO-2022-01 Travaux d'aménagement de la ZAE Pont-Peyrin 3.....	7
7.2	Délibération n° 096 - ZAE Pont Peyrin 3 : travaux d'éclairage public - Tranche 1 - Signature d'une convention de mandat avec le syndicat départemental d'énergies du Gers.....	8
7.3	Délibération n° 097 - ZAE Pont Peyrin 3 : travaux d'éclairage public - Tranche 2 - Signature d'une convention de mandat avec le syndicat départemental d'énergies du Gers.....	8
7.4	Délibération n° 098 - MAPA-2022-05 : Service de transport à la demande sur le territoire de la Gascogne Toulousaine	9

8	RESSOURCES HUMAINES	10
8.1	Délibération n° 099 – Modification du tableau des emplois	10
8.2	Délibération n° 100 – Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine : conventions de mise à disposition d'agents entre la CCGT et l'ÉPIC	10
8.3	Délibération n° 101 – Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine : Conventions de mise à disposition d'agents entre la CCGT et la commune de l'ISLE-JOURDAIN	10
9	INFORMATIONS DIVERSES	11

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022.

2 DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité des décisions.

3 FONCTIONNEMENT INTERNE

3.1 Délibération n° 090⁴ - Accord sur le retrait de la commune de FONTENILLES

Le Conseil communautaire décide à la majorité d'acter le retrait de la commune de FONTENILLES de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine à la date du 30 avril 2023.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	22
Excusés	12
Absents :	3
Procurations :	6

Vote

Favorables :	24	
Défavorables :	2	<i>MM. LARROQUE et PAUL</i>
Abstentions :	2	<i>MM. BIZARD et PÉTRUS (procuration)</i>
Non votants :	0	

⁴ Présence de M. DAROLLES pour le vote

3.2 Délibération n° 091⁵ - Convention sur les modalités financières liées au retrait de FONTENILLES entre la CCGT et la CCGOT⁶

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité⁷ d'approuver le projet de convention entre le Grand Ouest Toulousain et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine sur les modalités financières liées à l'adhésion de la commune de FONTENILLES au Grand Ouest Toulousain.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	23
Excusés	11
Absents :	3
Procurations :	6

Vote

Favorables :	24
Défavorables :	0
Abstentions :	5
Non votants :	0

Mme BONNET, MM. BIZARD, LARROQUE, PAUL et PÉTRUS (procuration)

4 AFFAIRES GÉNÉRALES

4.1 Point⁸ ajourné relatif à la construction d'un complexe sportif à MONFERRAN-SAVÈS - Signature d'une promesse d'achat de la parcelle ZN552 à la SAFER

Ce point a été ajourné.

⁵ Présence de Mme BONNET pour le vote

⁶ CCGOT : Communauté de communes du Grand Ouest Toulousain

⁷ L'article L. 2121-20 du CGCT précise que « les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés ». C'est donc la notion de « suffrage exprimé » qui exclut de comptabiliser le nombre de personnes qui se sont abstenues ou qui n'ont pas pris part au vote.

Une délibération est ainsi acquise à l'unanimité si tous les conseillers qui se sont exprimés sont favorables à son adoption.

⁸ Arrivée de Mme ABADIE

5 SPORT

5.1 Délibération n° 092 - Fonds de concours de la commune de MONFERRAN-SAVÈS à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine pour la réalisation du complexe sportif de MONFERRAN-SAVÈS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de valider la demande de fonds de concours auprès de la commune de MONFERRAN-SAVÈS pour un montant de 512 820 € (cinq cent douze mille huit cent vingt euros),
- d'inscrire les crédits sur le budget principal de la communauté de communes et au plan de financement de l'opération « Complexe sportif de MONFERRAN-SAVÈS ».

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

6 FINANCES

6.1 Délibération n° 093 - TASCOM⁹ : fixation du coefficient multiplicateur

Le Conseil communautaire décide à la majorité d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,10 au montant de la TASCOM, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	28	
Défavorables :	3	<i>Mme BONNET, MM. BIZARD et PÉTRUS (Procuration)</i>
Abstentions :	0	
Non votants :	0	

⁹ TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

6.2 Délibération n° 094 - Contribution financière au Noël des enfants des agents de la CCGT

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer la valeur du chèque cadeau à 50 € pour l'année 2022 et d'accepter d'offrir un cadeau aux enfants d'agents pour l'année 2022.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

7 COMMANDE PUBLIQUE

7.1 Délibération n° 095 - AO-2022-01 Travaux d'aménagement de la ZAE Pont-Peyrin 3

Mme BONNET, M. BIZARD et M. PÉTRUS, colistiers élus de la conjointe du représentant de CANA TP, ne souhaitent pas prendre part au vote et quittent la salle.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prendre acte du choix de la Commission d'appel d'offres pour chacun des lots du présent marché et de retenir :
 - Pour le lot 1 : Terrassements généraux et voirie : le groupement EIFFAGE/GUITOLI, en offre variante pour un montant de 2 929 476,25 € HT ;
 - Pour le lot 2 : Assainissement : le groupement OULES/CANA TP pour un montant de 994 902 € HT ;
 - Pour le lot 3 : Réseaux secs : le groupement CARRERE/SNAA ACCHINI/BAYOL pour un montant de 325 791,24 € HT ;
 - Pour le lot 4 : Réseaux eau potable et incendie : le groupement OULES/CANA TP pour un montant de 294 530 € HT ;
 - Pour le lot 5 : Espaces verts, aménagements paysagers, biodiversité : : pour le groupement ID VERDE/LES CREATEURS DU VEGETAL pour un montant de 593 667,52 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	28
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	3

7.2 Délibération n° 096 - ZAE Pont Peyrin 3 : travaux d'éclairage public - Tranche 1 - Signature d'une convention de mandat avec le syndicat départemental d'énergies du Gers

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'électrification et son montant pour 85 107,96 € TTC,
- de solliciter du président du SDEG une subvention de 14 184,66 € correspondant à 20 % du montant hors taxe des travaux,
- de confier la réalisation des travaux au SDEG dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties,
- d'autoriser le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

7.3 Délibération n° 097 - ZAE Pont Peyrin 3 : travaux d'éclairage public - Tranche 2 - Signature d'une convention de mandat avec le syndicat départemental d'énergies du Gers

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'électrification et son montant pour 54 513,65 € TTC,
- de solliciter du président du SDEG une subvention de 9 085,61 € correspondant à 20 % du montant hors taxes des travaux,
- de confier la réalisation des travaux au SDEG dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties,
- de prévoir les crédits en 2022 au budget annexe Pont Peyrin III,

- d'autoriser le président de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine à signer tous les documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

7.4 Délibération n° 098 - MAPA-2022-05 : Service de transport à la demande sur le territoire de la Gascogne Toulousaine

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de la société CARS DETHOMAS pour les prix mentionnés au bordereau des prix unitaires et un montant maximum de commande de 120 000 € HT sur la durée globale du marché,
- d'autoriser le Président à signer le marché 2022-05 Service de transport à la demande sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

8 RESSOURCES HUMAINES

8.1 Délibération n° 099 – Modification du tableau des emplois

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

8.2 Délibération n° 100 – Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine : conventions de mise à disposition d'agents entre la CCGT et l'ÉPIC

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes des trois conventions ci-annexées, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les trois conventions de mise à disposition de personnel entre la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et l'ÉPIC Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

8.3 Délibération n° 101 – Office de tourisme de la Gascogne Toulousaine : Conventions de mise à disposition d'agents entre la CCGT et la commune de l'ISLE-JOURDAIN

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes des trois conventions ci-annexées, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les trois conventions de mise à disposition de personnel entre la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et la commune de l'ISLE-JOURDAIN.

Nombre de conseillers :	37
Conseillers en exercice :	37
Quorum	19

Présents :	24
Excusés	10
Absents :	3
Procurations :	7

Vote

Favorables :	31
Défavorables :	0
Abstentions :	0
Non votants :	0

9 INFORMATIONS DIVERSES

Suite au point ajourné, M. PAQUIN confirme que le prix de vente de la terre agricole est bien de 3 € / m².

En l'absence de l'état de notification du FPIC¹⁰, M. IDRAC indique que le conseil communautaire du 7 juillet sera probablement reporté au 18 juillet.

La séance est levée à 19 h 30.

Ce compte rendu a été affiché le 21/06/2022.

Le Président,

Francis IDRAC



¹⁰ FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales